

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

MC PRESTIGE OR

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale orienté sur les valeurs liées à l'or, qui a pour objectif de gestion de surperformer son indice de référence (FTSE Gold Mines converti en euros dividendes nets réinvestis) grâce à une gestion sélective de valeurs du secteur.

Indicateur de référence : FTSE Gold Mines converti en euros, dividendes réinvestis, retenu en cours de clôture.

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire ; la composition du FIA peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion sélective, déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activités liés à l'or et des anticipations économiques réalisées par la société de gestion.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 100% essentiellement en actions liées à l'or, de toutes tailles de capitalisation de plusieurs pays (Amérique du Nord et du Sud, Australie, Europe, Afrique, Asie, Japon), y compris les marchés émergents, dont :
- de 0% à 40% en actions de petite capitalisation. (inférieure à 1 Mrd d'€)
- de 0% à 10% en investissements sur Euronext Access.
- de 0% à 20% en actions de pays émergents.

A titre complémentaire, soit jusqu'à 40% de l'actif net, le FIA est autorisé à effectuer des placements en actions cotées sur des marchés hors secteurs des mines d'or et en produits de trésorerie libellés en euros ou en devises

- De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents (dans la limite de 10% de l'actif net), libellés en euro et accessoirement en devises autres que l'euro, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :
- de 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.
- De 0% à 30% en obligations convertibles.
- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 50% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FIA n'intervient pas sur des instruments financiers à terme ou optionnels.

Il peut intervenir sur des titres intégrant des dérivés, sans surexposition du portefeuille.

Il pourra recourir à des dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

MODIFICATIONS SURVENUES EN 2023 SUR LE FONDS :

Néant.

PERFORMANCE 2023

+6,53%

COMMENTAIRE DE GESTION

En 2023, le marché de l'or a connu des fluctuations significatives. Cette volatilité est principalement due aux variations des taux d'intérêt réels, conséquence directe des chiffres d'inflation et de la politique monétaire des Banques centrales. La seconde moitié de l'année a été caractérisée par un regain d'intérêt pour l'or sur fond de tensions géopolitiques, telles que le conflit israélo-palestinien.

L'indicateur de référence du fonds (FTSE GOLD MINES NR EUR) termine l'année à +8,34 %. Le fonds, quant à lui, sous-performe, à +6,53 % sur la période.

En termes de mouvements, nous avons profité de la baisse de certains titres pour les renforcer, tels que Hummingbird Resources et TFF. À l'inverse, nous avons allégé, voire liquidé, nos positions dans Agnico Eagle Mines, Cameco, Colas et Trigano.

Au niveau des titres, la performance du fonds en 2023 a été soutenue par nos investissements dans Cameco, Newmont CDI et Agnico Eagle Mines qui ont fortement progressé. À l'inverse, les valeurs Hummingbird Resources, Newcrest Mining et Yamana Gold pèsent sur la performance du fonds

TECHNIQUE DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE :

Non concerné

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Montaigne Capital détaille sur son site internet : www.montaigne-capital.com, sa politique de gestion des critères ESG

La stratégie mise en œuvre au sein du compartiment MC Modéré est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). A ce titre, aucune approche extra-financière n'est retenue et il n'est pas tenu compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Sans les mettre en avant dans sa communication, Montaigne Capital intègre toutefois dans ses analyses et réflexions, les critères ESG suivants :

- Le pourcentage de femmes au conseil d'administration de la société
- Le pourcentage de candidats indépendants au conseil d'administration de la société
- L'existence de critères ESG dans la rémunération variable du management de la société-
- Le pourcentage de femmes dans l'effectif de la société.

Ces éléments sont matérialisés dans une fiche de scoring de valeur, générée pour chaque investissement projeté. Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps

Liste des fonds gérés par Montaigne Capital au 29/12/2023 qui prennent en compte simultanément et de manière formelle les critères ESG dans leur processus de gestion : MC Leaders Durables et MC Leaders Réactifs, qui représentent 11% des encours de la Société de Gestion.

La société, et les fonds qu'elle gère, n'adhèrent à aucune charte ou aucun label sur la prise en compte des critères ESG

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

MC PRESTIGE OR

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Montaigne Capital prend en compte, dans l'exercice des droits de vote exercé au nom des OPC qu'elle gère, l'intérêt exclusif des porteurs et actionnaires.

La Société de gestion a défini une Politique de vote, dont les principes fondamentaux sont décrits ci-dessous. Cette politique est disponible sur son site internet.

L'exercice des droits de vote peut avoir un impact significatif sur le fonctionnement des sociétés concernées, et donc sur la performance des portefeuilles des clients. Les gérants des fonds sont donc responsables du bon emploi des droits attachés aux titres détenus dans les OPC qu'ils gèrent. Ils conservent toutefois la faculté d'apprécier le caractère spécifique de chaque situation, et le cas échéant, de faire exception aux règles définies ci-après. Dans ce cas, ils doivent motiver leur position par écrit et en informer sans délai le RCCI de Montaigne Capital.

Principes de participation au vote : les gérants agissent exclusivement dans l'intérêt des porteurs. Ils sont toujours tenus de participer aux votes des assemblées quand il existe des risques de modification de la stratégie de la société pouvant se manifester par :

- un risque de changement de majorité de l'actionnariat,
- un risque de fusions - acquisitions,
- un risque de changement des dirigeants,
- un risque de restructuration
- une opération financière.

Une fois ces risques identifiés, l'objectif de Montaigne Capital est d'intervenir sur des sociétés dans lesquelles les fonds représentent une position significative. A ce titre, elle participe obligatoirement au vote lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- Pour les fonds qui ne prennent pas en compte des critères extra-financiers (Article 6 SFDR) : le gérant est tenu de participer aux assemblées générales dès lors que les OPC gérés par la société détiennent ensemble plus de 5% du capital ou des droits de vote de l'émetteur
- Pour les fonds intégrant des critères extra-financiers (Article 8 et 9) : le gérant participe obligatoirement au vote lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :
 - o Les OPC gérés par la société détiennent ensemble plus de 3% du capital ou des droits de vote de l'émetteur
 - o La ligne représente plus de 5% des encours d'un fonds,

Par exception à ce qui précède, elle peut ne pas participer au vote si les investissements à réaliser en vue d'accéder aux matériels de vote sont incompatibles avec l'intérêt économique des seuls porteurs. Il est en particulier considéré que, participer physiquement à une assemblée générale tenue à l'étranger, ou le coût élevé des prestataires offrant un service de vote par internet justifient l'application de ce principe d'exception.

Principes de vote : Montaigne Capital vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, les votes émis par Montaigne Capital favoriseront :

- la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace,
- les droits des actionnaires et les principales fonctions des détenteurs du capital,
- le traitement équitable des actionnaires,
- le rôle des différentes parties prenantes dans le gouvernement d'entreprise,
- la transparence et la diffusion de l'information,
- la responsabilité du conseil d'administration.

Prise en compte des critères extra-financiers dans l'exercice des droits de vote : La Société de Gestion appréhende l'exercice des droits de vote de chaque fonds en fonction de sa sensibilité à l'égard du risque de durabilité et des caractéristiques ESG. L'équipe de gestion analyse chaque résolution et vote de manière discrétionnaire.

- Pour les fonds ne faisant pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable :

Les gérants analysent les résolutions proposées en prenant compte, au cas par cas, des recommandations édictées par l'AFG qui sont construites autour de plusieurs thématiques où figurent les sujets suivants :

- La transparence des informations délivrées aux actionnaires
- L'indépendance des membres du conseil d'administration ou de surveillance
- Les modalités des rémunérations pour les dirigeants mandataires sociaux
- L'organisation et la responsabilité du conseil d'administration ou de surveillance

- Pour les fonds faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance : Montaigne Capital considère que l'action de ses sociétés en portefeuille doit être guidée par des considérations environnementales, sociales ou de gouvernance. Les gérants prennent en considération au cas par cas, les éléments suivants lors de l'exercice des droits de vote :

- Pour les résolutions à caractère environnementale : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, le changement climatique, et la protection de la biodiversité (à titre d'exemple non exhaustif, il peut s'agir de résolutions demandant la réduction d'émission de gaz à effet de serre, l'établissement de plan de réduction des émissions toxiques, l'établissement de rapport sur l'usage d'eau, d'énergie renouvelable).

- Pour les résolutions à caractère sociale : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre la discrimination, la mise en place de codes de conduite et de mesure favorisant l'égalité des chances, l'égalité et la transparence au sein des postes à haute responsabilité.
- Pour les résolutions sur la gouvernance d'entreprise : Montaigne Capital soutient les résolutions allant dans le sens de la lutte contre le risque de corruption et des violations des droits de l'homme. A ce titre, les gérants appuient les résolutions prônant l'établissement de codes de conduites au sein des sociétés en portefeuilles et chez leurs fournisseurs.

Modalités d'exercice du droit de vote :

Montaigne Capital s'efforce de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention des matériels de votes (listes des résolutions, bulletins de vote...) aux assemblées générales des titres détenus par les OPC sous gestion. Chaque fois que cela est possible, les votes exprimés par Montaigne Capital le sont par correspondance. Lors des votes, Montaigne Capital peut utiliser, à titre discrétionnaire, des recommandations de vote issues d'association (AFG) ou d'acteur privé (Calvert).

- Montaigne Capital envoie un mandataire social,
- Montaigne Capital donne son pouvoir à un autre gérant,
- Montaigne Capital donne son pouvoir à une association dont l'objet est la défense de l'intérêt des actionnaires.

Rapport annuel : Le RCCI réalise annuellement un rapport concernant l'exercice des droits de vote mis à la disposition de tous porteurs de parts, sur demande.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Montaigne Capital, a, dans le cadre de son activité de Société de Gestion de portefeuille pour le compte de tiers, recours aux services d'intermédiaires de marché à qui elle transmet pour exécution, des ordres résultant de ses décisions de gestion ou des ordres qu'elle reçoit et qu'elle n'exécute pas elle-même. Pour répondre à l'obligation d'agir aux mieux des intérêts de ses clients, et conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur issues de la « Directive MIF 2 » et du code monétaire et financier (L533-18 notamment), Montaigne Capital a mis en place toutes les mesures suffisantes pour obtenir des intermédiaires financiers, le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres sur les différentes plateformes d'exécution disponibles (Marchés Réglementés ou Organisés, Système Multilatéraux de Négociation, tables internalisées). Le résultat s'apprécie au regard des catégories de facteurs suivantes :

- Prix (d'exécution)
- Coût (de transaction)
- Rapidité
- Taille
- Nature de l'ordre
- Probabilité d'exécution et de règlement

La cible de clientèle de Montaigne Capital étant par ailleurs majoritairement composée de clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total.

La Société de Gestion a ainsi formalisé pour chaque catégorie d'Instruments Financiers concernés, une procédure de sélection et d'évaluation des Intermédiaires de marché auprès desquels elle transmet les ordres, en vue de leur exécution. Ce dispositif a pour objet de permettre à Montaigne Capital, de s'assurer que les entités qu'elle sollicite, disposent et mettent en œuvre elles-mêmes, des politiques de meilleure exécution, et de vérifier ainsi qu'elle respecte ses propres obligations. Montaigne Capital réalise ensuite annuellement, une évaluation de la qualité des prestations d'exécution d'ordres réalisées par les intermédiaires auxquels elle a recours. Le meilleur résultat s'apprécie alors au travers d'une série de transactions et non lors de chacune, réalisée individuellement. La Société de Gestion procède enfin à une revue annuelle de son dispositif ou lorsqu'intervient un changement significatif, et procède le cas échéant, à sa mise à jour.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

Effets de levier : Il n'y a pas d'effet de levier.

Information sur la rémunération

Conformément à la réglementation applicable, Montaigne Capital a mis en place une politique de rémunération, visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en accord avec les intérêts des clients et des porteurs de parts.

En particulier :

- Les rémunérations des collaborateurs de Montaigne Capital sont composées d'une partie fixe, suffisante au regard des responsabilités confiées, et d'une partie variable, qui n'encourage pas les prises de risque démesurées.
- Les rémunérations des dirigeants et des collaborateurs concernés (preneurs de risques et fonctions de contrôle) sont décidées en accord avec le conseil de surveillance, organe indépendant, sur la base du respect de critères financiers et non financiers, communiqués annuellement au sein d'une lettre de mission. Le conseil de surveillance révisé et approuve annuellement la politique de rémunération.
- Les objectifs et autres déterminants de la partie variable éventuelle doivent contribuer à l'alignement de l'intérêt du client avec celui du collaborateur et de la société de gestion. Ainsi, en cas d'attribution de rémunération corrélée à la performance financière d'un fonds géré, Montaigne Capital mettrait en place des mécanismes contraignants (fraction différée d'un pourcentage significatif du versement sur une durée équivalente à la politique d'investissement du fonds, avec possibilité de ne pas la verser en cas de non-réalisation des objectifs fixés ou mise en risque de la santé financière de la société de gestion), et tiendrait compte de la prise de risque et de la performance à long terme du portefeuille géré. Toutefois, en vertu du principe de proportionnalité, ces caractéristiques ne s'appliqueront pas aux rémunérations variables situées sous un certain seuil.
- Montaigne Capital interdit aux collaborateurs de mettre en place une stratégie de couverture ou d'assurance susceptible de contrecarrer l'incidence de l'alignement de la rémunération avec l'intérêt des clients.
- En cas de rupture anticipée du contrat de travail du collaborateur, les personnes impliquées dans le contrôle ou la gestion des fonds gérés pourraient ne pas recevoir la part de la rémunération variable différée, à l'appréciation du conseil de surveillance de la société.
La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération. La politique de rémunération a été modifiée pour l'année 2023 (modification du seuil à partir duquel une partie de la rémunération variable est différée).

Le détail de la politique de rémunération de Montaigne Capital est disponible sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Montaigne Capital – 33, avenue de l'Opéra – 75002 Paris.

Les éléments quantitatifs en 2023 :

Nombre de collaborateurs : 15

Rémunérations fixes versées en 2023 : 1 086 milliers d'euros

Rémunérations variables au titre de 2023 : 358 milliers d'euros

Rémunérations totales au titre de 2023 : 1 444 milliers d'euros

- dont preneurs de risque : 1 365 milliers d'euros

- dont non-preneurs de risque : 79 milliers d'euros

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	3 957 762,56	3 945 541,07
Actions et valeurs assimilées	3 885 621,26	3 873 528,92
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 885 621,26	3 873 528,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	72 141,30	72 012,15
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	72 141,30	72 012,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	1 131,95	1 001,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 131,95	1 001,66
Comptes financiers	450 992,38	287 888,75
Liquidités	450 992,38	287 888,75
Total de l'actif	4 409 886,89	4 234 431,48

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	4 462 046,39	4 111 078,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-62 617,21	125 915,15
Résultat de l'exercice (a, b)	-23 412,36	-28 837,48
Total des capitaux propres	4 376 016,82	4 208 156,11
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	33 870,07	26 275,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	33 870,07	26 275,37
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 409 886,89	4 234 431,48

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	86 259,70	91 390,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	86 259,70	91 390,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	447,54
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	447,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	86 259,70	90 943,19
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	110 065,88	120 105,69
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-23 806,18	-29 162,50
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	393,82	325,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-23 412,36	-28 837,48

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010361600	2,592 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,392 % TTC maximum (assiette : actif net, à l'exclusion des OPCVM gérés par la société de gestion) dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum (assiette : actif net)	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010361600	1% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0010361600 C

11.96 % TTC de la surperformance positive nette de frais de gestion au-delà de celle de l'indicateur de référence

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 11,96% TTC, représente la différence entre :

- Le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- La valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre :

o L'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC

o Une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture (ou première valeur liquidative s'il s'agit de la première année d'existence du fonds).

(2) A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Barème en fonction de la place de règlement/livraison et du type d'opération, maximum 150€ HT		100	
Prélèvement par transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ou des agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution
- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Frais liés Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 à l'exception des Lettres aux Porteurs qui concernent des fusions, absorption et liquidations ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.
- Coûts de licence de l'indice de référence éventuellement utilisé par l'OPC ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles.
- Les frais d'audit et de promotion des labels
- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.
- Frais de mise en oeuvre des reportings réglementaires spécifiques à l'OPC
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.
- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.
- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

Le taux maximum forfaitaire pourra être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux sera pris en charge par la société de gestion.

Des coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	4 208 156,11	4 389 878,38
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	115 887,60	20 313,53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-219 586,59	-201 593,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	161 463,66	161 447,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-223 009,98	-26 732,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 567,82	-5 738,28
Différences de change	6,54	-6,54
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	358 473,48	-100 250,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-231 502,08	-589 975,56
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-589 975,56	-489 725,40
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-23 806,18	-29 162,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 376 016,82	4 208 156,11

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	450 992,38	10,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	450 992,38	10,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	CAD	CAD	USD	USD	GBP		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 297 873,18	52,51	390 597,84	8,93	225 187,99	5,15	221 355,09	5,06
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	846,62	0,02	285,33	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-23 412,36	-28 837,48
Total	-23 412,36	-28 837,48

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-23 412,36	-28 837,48
Total	-23 412,36	-28 837,48
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-62 617,21	125 915,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-62 617,21	125 915,15

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-62 617,21	125 915,15
Total	-62 617,21	125 915,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	4 558 268,29	47 371,834	96,22	0,00	0,00	0,00	0,71
31/12/2020	C1 PART CAPI C	4 432 742,63	43 591,387	101,69	0,00	0,00	0,00	-1,24
31/12/2021	C1 PART CAPI C	4 389 878,38	42 465,767	103,37	0,00	0,00	0,00	-2,65
30/12/2022	C1 PART CAPI C	4 208 156,11	40 709,646	103,37	0,00	0,00	0,00	2,38
29/12/2023	C1 PART CAPI C	4 376 016,82	39 737,137	110,12	0,00	0,00	0,00	-2,16

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 050,00000	115 887,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 022,50900	-219 586,59
Solde net des Souscriptions/Rachats	-972,50900	-103 698,99
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	39 737,13700	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010361600 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,59
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	110 051,62
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	14,26
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	1 131,95
Total des créances		1 131,95
Dettes	SRD et règlements différés	24 860,26
Dettes	Frais de gestion	9 009,81
Total des dettes		33 870,07
Total dettes et créances		-32 738,12

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	3 957 762,56	90,43
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 885 621,26	88,78
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	72 141,30	1,65
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 131,95	0,03
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-33 870,07	-0,77
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	450 992,38	10,31
DISPONIBILITES	450 992,38	10,31
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	4 376 016,82	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			3 885 621,26	88,79
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			3 885 621,26	88,79
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			3 885 621,26	88,79
TOTAL AUSTRALIE			0,00	0,00
AU000000TRY7 TROY RESOURCES	AUD	50 000	0,00	0,00
TOTAL BELGIQUE			27 000,00	0,62
BE0003735496 ORANGE BELGIUM	EUR	2 000	27 000,00	0,62
TOTAL CANADA			2 297 873,18	52,50
CA0084741085 AGNICO EAGLE MINES	CAD	8 343	414 440,31	9,45
CA0115321089 ALAMOS GOLD CL.A	CAD	15 045	183 317,54	4,19
CA0679011084 BARRICK GOLD	CAD	19 458	318 512,49	7,28
CA13321L1085 CAMECO	CAD	9 400	367 194,53	8,39
CA2849025093 ELDORADO GOLD	CAD	7 200	84 676,92	1,94
CA3518581051 FRANCO NEVADA	CAD	2 062	206 933,16	4,73
CA4509131088 IAMGOLD	CAD	26 000	59 377,78	1,36
CA4969024047 KINROSS GOLD	CAD	31 895	174 904,55	4,00
CA5609091031 MAJOR DRILLING GROUP INTL	CAD	15 000	94 461,54	2,16
CA66987E2069 NOVAGOLD RESOURCES	CAD	15 000	50 769,23	1,16

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CA68827L1013 OSISKO_GLD_ROLT	CAD	12 139	156 956,23	3,59
CA6979001089 PAN AMERICAN SILVER	CAD	8 654	127 990,44	2,92
CA7847301032 SSR MINING	CAD	6 000	58 338,46	1,33
TOTAL FRANCE			723 607,16	16,54
FR0000031023 ELECTRICITE DE STRASBOURG	EUR	1 362	135 382,80	3,09
FR0000033888 GEVELOT	EUR	803	167 024,00	3,82
FR0000060428 CIE DU MONT BLANC	EUR	46	5 704,00	0,13
FR0000064446 CATERING INTL ET SERVICES	EUR	10 008	88 871,04	2,03
FR0000120107 SAVENCIA	EUR	1 200	66 000,00	1,51
FR0005691656 TRIGANO	EUR	1 350	200 205,00	4,58
FR0013295789 TFF GROUP	EUR	890	39 961,00	0,91
FR0013451333 LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	EUR	623	20 459,32	0,47
TOTAL ROYAUME UNI			225 187,99	5,15
GB00B1XZS820 ANGLO AMERICAN	GBP	2 928	66 476,76	1,52
GB00B2QPKJ12 FRESNILLO	GBP	5 000	34 241,21	0,78
GB00B60BWY28 HUMMINGBIRD RESOURCES	GBP	1 054 000	124 470,02	2,85
GB00BP2F2566 HUMMINGBIRD RESOURCES DS23	GBP	84 151	0,00	0,00
TOTAL PEROU			165 652,17	3,79
US2044481040 MINAS BUENAVENTURA ADR SPONS.	USD	12 000	165 652,17	3,79
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			409 367,85	9,35

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
AU0000297962 NEWMONT CDI	AUD	4 915	184 422,18	4,21
US49579A3032 KINGOLD JEWELRY	USD	23 215	0,02	0,00
US6516391066 NEWMONT	USD	6 000	224 945,65	5,14
TOTAL AFRIQUE DU SUD			36 932,91	0,84
ZAE000018123 GOLD FIELDS	ZAR	2 688	36 932,91	0,84
TOTAL Titres d'OPC			72 141,30	1,65
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			72 141,30	1,65
TOTAL FRANCE			72 141,30	1,65
FR0007047527 GLOB.GOLD AND PREC.R FCP 3DEC	EUR	315	72 141,30	1,65

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*